

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mardi 21 février 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 28 FEV. 2023

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES
TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA CCPC**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA CCPC

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4, R.2123-5

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Monsieur le Président expose qu'en date du 12 janvier 2023, une consultation en procédure adaptée a été lancée en vue de la fourniture et la livraison des titres-restaurants pour les agents de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 190 000€ HT, le montant estimé annuellement étant de 88 200 euros HT, soit 14 700 titres-restaurants. La durée initiale de l'accord-cadre est de 24 mois à compter du 1er avril 2023.

Monsieur le Président indique que la date limite de réception des offres était fixée au 9 février 2023 à 12h00.

Deux offres ont été remises et aucune n'a été jugée irrecevable, irrégulière ou inacceptable.

Après avoir procédé à l'analyse des candidatures et des offres, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer le marché public à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société UP (27, avenue des Louvresses - 92230 GENNEVILLIERS) aux prix unitaires mentionnées dans son offre.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise UP (27, avenue des Louvresses - 92230 GENNEVILLIERS) le marché public relatif à la fourniture et la livraison des titres-restaurants pour les agents de la CCPC pour un montant de commande limité à 190 000 € HT sur la durée du marché, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales obligatoires
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte qui s'y affèrent, y compris en cas de mise au point avant le démarrage du marché

Le secrétaire de séance
Jean PALLUD

Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 28 FEV. 2023